



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Mauritanie
(2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Suivi	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2018-2022) .	12



I. Considérations générales

1. Après avoir été désignée comme pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) en 2011, la Mauritanie a enregistré une croissance économique moyenne de 5 % entre 2012 et 2016¹ et son taux de pauvreté est passé de 42 % en 2008 à 31 % en 2014². Malgré les progrès louables réalisés, les disparités spatiales et les inégalités entre les sexes persistent, en particulier en ce qui concerne l'emploi, la formation professionnelle, la prise de décisions politiques et l'accès aux capitaux et aux services de base. Dans les régions les plus pauvres (Guidimakha, Tagant, Assaba et Brakna), le taux de pauvreté est supérieur à 40 %, alors que dans d'autres – comme Gorgol, Hodh El Gharbi, Trarza et Adrar – les taux de pauvreté sont élevés. Le chômage touche principalement les femmes et les jeunes (19 % pour les femmes et 21 % pour les jeunes âgés de 14 à 34 ans)², tandis que l'indice de l'inégalité a été de 0,34 en 2014². Les secteurs de l'agriculture et de la pêche, qui emploient la plupart de la main-d'œuvre dans les zones rurales, ont de faibles taux de production et restent vulnérables face aux effets des changements climatiques. Selon le Rapport sur le développement humain 2016 du PNUD, ayant un indice de développement humain (IDH) de 0,513, la Mauritanie est classée 157^e sur 185 pays.

2. Les disparités entre zones rurales et zones urbaines sont dues en partie à l'inégalité de la répartition des ressources, au manque de compétitivité et de diversification économique et à la mauvaise gestion des affaires publiques. D'autres lacunes s'y ajoutent, notamment l'insuffisance du contrôle parlementaire, la faible participation à la planification du développement local, la corruption et le non-respect des principes de responsabilité et de transparence. En 2015, la baisse de 1,9 % du taux de croissance (qui avait atteint 6,6 % en 2014) a été attribuée à l'effondrement du prix mondial des matières premières, en particulier du fer. Cela montre la vulnérabilité du pays à l'égard des chocs provoqués par la fluctuation des prix extérieurs et au manque de diversification économique.

3. La Mauritanie est vulnérable face aux catastrophes associées aux changements climatiques. Les inondations, comme celle de 2013 qui a endommagé les infrastructures économiques et touché plus de 70 000 personnes, mettent en évidence une insuffisance des capacités nationales de coordination, de préparation et d'intervention en cas d'urgence. Selon les autorités nationales, 24 localités (dont 13 villes) sont situées dans des zones à haut risque d'inondation ou sans littoral. Pour atténuer les risques liés aux changements climatiques, la Mauritanie a fait des progrès dans le secteur de l'énergie en élaborant et en adoptant la stratégie nationale de l'énergie renouvelable et en faisant passer sa part en énergies renouvelables à 25 % en 2016 (contre 5 % en 2012)³. Malgré cela, les communautés rurales ont le moins bénéficié, du fait que 5 % seulement d'entre elles ont accès à l'électricité⁴.

4. En ce qui concerne la gouvernance politique, le Gouvernement a organisé plusieurs dialogues entre le parti de la majorité et les membres de l'opposition, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. Pourtant, une partie de l'opposition n'a pas participé, ce qui risque d'exacerber les tensions sociales et politiques. Les insuffisances en matière de gouvernance, l'absence de possibilités d'emploi et la porosité des frontières nationales ont entraîné une augmentation des activités illicites telles que le trafic d'armes et de drogues et la traite d'êtres humains, ainsi que de la

¹ Diagnostic-pays systématique, Rapport de la Banque mondiale 2017.

² Enquête nationale sur les conditions de vie des ménages, 2014.

³ Évaluation de l'état de préparation de la Mauritanie à l'exploitation des énergies renouvelables, 2015.

⁴ Analyse de la situation dans le cadre du projet de miniréseaux hybrides PNUD/Fonds pour l'environnement mondial, 2016.

radicalisation, des actes de terrorisme et des migrations illégales. Les zones touchées par la radicalisation sont situées à proximité des frontières avec le Mali. Ces zones ont des taux de pauvreté élevés et un faible accès aux services sociaux et aux infrastructures publiques. Les jeunes et les femmes y sont particulièrement vulnérables. La paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme comptant parmi les principaux défis que la Mauritanie doit relever, le Gouvernement a approuvé la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale et accepté d'accueillir les bureaux du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) créé en 2014⁵.

5. La Mauritanie a ratifié l'ensemble des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et présenté des rapports aux fins de l'Examen périodique universel en 2010 et 2015. L'esclavage et la torture ont été proclamés crimes contre l'humanité dans la révision de 2012 de la Constitution. Le pays est confronté à des défis majeurs dans l'accès à la justice et dans la prestation de services dans ce domaine, surtout en ce qui concerne les droits des femmes⁶. À cet égard, le Gouvernement a récemment approuvé la stratégie nationale d'institutionnalisation du plan d'action concernant la problématique hommes-femmes. Il s'agit certes d'un pas important, mais il est nécessaire de renforcer les capacités de ceux qui travaillent dans le secteur de la justice. Jusqu'à 64 % de la population pense que la corruption est généralisée en raison de la dépendance du secteur de la justice. Selon l'indice de perception de la corruption, la Mauritanie occupait la 123^e place dans le monde en 2012, pour retomber à la 142^e en 2016⁷.

6. L'évaluation des résultats des activités de développement 2015 et l'évaluation à mi-parcours du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2012-2017 ont mis en exergue les résultats obtenus et les enseignements tirés des interventions du PNUD, ainsi que les moyens de relever les défis et de combler les lacunes en matière de développement. Les capacités et les compétences de l'administration publique se sont améliorées quant à la planification, à l'élaboration et au suivi des politiques, comme en témoigne la formulation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et d'autres politiques et stratégies sectorielles, la mise au point de la première matrice de comptabilité sociale et l'élaboration du rapport national sur le développement humain. Ce dernier a grandement contribué au débat national sur le développement à long terme et ouvert la voie à la formulation, en 2016, de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée adaptée aux objectifs de développement durable. Des progrès doivent encore être faits en ce qui concerne l'appui politique nécessaire pour lutter contre la pauvreté et atteindre les groupes défavorisés. Par ailleurs, selon l'évaluation des résultats des activités de développement, il faut assurer les outils et les données de qualité qui permettent de renforcer le système statistique national.

7. Quinze ans après la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, la Mauritanie a formulé une nouvelle perspective de développement stratégique : la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030). Cette stratégie porte sur les difficultés qui contribuent directement ou indirectement à la pauvreté en Mauritanie. Elle est alignée sur les objectifs de développement durable et intègre les 48 cibles de développement durable selon les priorités définies dans les outils d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques et d'évaluation rapide

⁵ Cadre institutionnel pour la coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité en Afrique centrale, créé lors d'un sommet à l'intention de cinq pays du Sahel : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad.

⁶ Rapport sur la perception de la justice, Union européenne, 2014.

⁷ Voir Indice de perception de la corruption de Transparency International : www.transparency.org/cpi2016.

intégrée. Elle est utilisée dans le but de construire une société prospère, solide, inclusive, et économiquement viable qui réponde aux besoins fondamentaux de tous les citoyens. À long terme, elle vise notamment à assurer aux citoyens l'accès à des services qui contribuent à leur bien-être et à améliorer la cohésion sociale et la justice dans tout le pays. Le Gouvernement mauritanien prévoit d'atteindre ces objectifs : i) en favorisant le dialogue politique; ii) en réformant le climat des affaires; iii) en promouvant les secteurs économiques déterminants; et iv) en élaborant un programme social fondé sur la qualité des services d'éducation et de santé. Le PNUD apportera un appui dans les domaines où il dispose d'un avantage comparatif, tels que la croissance durable et sans exclusion, la bonne gouvernance (principalement dans les domaines de la justice, de la lutte contre la corruption et du contrôle parlementaire) et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

II. Priorités du programme et partenariats

8. Le programme de pays pour la Mauritanie a pour objectifs d'appuyer la stratégie de développement à long terme, de promouvoir une économie et une société sans exclusion (y compris la croissance économique durable et partagée) et de briser les cycles de l'inégalité et de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales où les populations sont les plus vulnérables. Les voies de développement qui aideront les parties prenantes à atteindre ces objectifs comprennent des politiques de croissance inclusive (du moyen au long terme) et des investissements simultanés dans les programmes de subsistance en faveur des populations à risque, surtout dans les régions du sud et du sud-est de la Mauritanie où le risque de radicalisation est élevé. Compte tenu de la dépendance des ressources naturelles, toute croissance doit s'accompagner d'investissements dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques de catastrophe de manière à améliorer la résilience. Le processus de développement doit être axé sur le renforcement d'un secteur public qui promeut la diversification de l'économie, accroît la participation communautaire à la formulation des politiques et à l'exécution des projets et améliore la prestation des services à l'échelle locale.

9. Le programme du PNUD repose sur trois domaines thématiques : i) construction d'une croissance durable et sans exclusion qui soit intégrée à la conception et à l'exécution des politiques publiques par les institutions nationales chargées de la planification économique, ii) amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité, et iii) promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques. La stratégie est tributaire des liens entre les trois piliers. À titre d'exemple, la dépendance à l'égard des produits de base sera atténuée au moyen d'une diversification de l'économie et de la formation professionnelle, conduisant à une plus large différenciation des moyens de subsistance dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Comme il est possible que l'agriculture et la pêche deviennent une principale source de revenus pour les personnes vivant dans les zones rurales, il est essentiel d'investir dans la gestion durable des ressources naturelles pour assurer la résilience et protéger les actifs. Cette stratégie privilégiera les éléments favorables, notamment en aidant les acteurs nationaux à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement et du système statistique national.

10. Le programme proposé appuie la nouvelle stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (2016-2030) dans le suivi et la mise en œuvre des engagements et traités internationaux (y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, le Programme d'Action d'Addis-Abeba, le Cadre de Sendai

pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, les accords multilatéraux sur l'environnement, et d'autres traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme). Le programme s'inscrit dans le plan stratégique du PNUD, le plan stratégique sur l'égalité des sexes, la stratégie de coopération Sud-Sud, et le plan visant à prévenir l'extrémisme violent.

Croissance forte, durable et sans exclusion

11. Dans le cadre du programme précédent, l'appui direct du PNUD aux populations pauvres et vulnérables a abouti à la création d'idées très avancées⁸. Plus de 133 000 personnes vulnérables (54 % de femmes) ont pu accéder en toute sécurité à des parcelles de terrain, à des superficies irriguées, à des semences, à des intrants agricoles et à des pompes, améliorant ainsi leurs moyens de subsistance⁹. Malheureusement, la réduction des inégalités et de l'exclusion n'a pas été pas systématiquement intégrée au programme. Le nouveau programme continuera d'apporter un appui direct et veillera à ce que les inégalités et l'exclusion soient pris en compte de manière à améliorer les possibilités d'accès des groupes marginalisés, y compris les jeunes et les femmes dans les zones urbaines et rurales, à un emploi décent et durable. Les stratégies envisagées consistent notamment à promouvoir des politiques de l'emploi qui rendent le marché du travail et les services financiers accessibles, font participer le secteur privé dans le domaine de la formation professionnelle, renforcent les partenariats public-privé et améliorent l'accès à des activités génératrices de revenus.

12. Le PNUD donnera la priorité et apportera un appui au Gouvernement en renforçant les capacités du Ministère de l'économie et des finances, des départements sectoriels et des entités du système statistique, aux niveaux central et régional, ainsi qu'en soutenant l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des sexes et en renforçant les capacités nationales de transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les différents secteurs. L'amélioration des capacités étant un élément important du programme, elle sera mise en œuvre conformément aux orientations complémentaires proposées par le Groupe des Nations Unies pour le développement dans la publication intitulée *Capacity development : UNDAF Companion Guidance*. Afin de promouvoir l'emploi de certaines populations au titre de la protection sociale, le PNUD mettra en place un observatoire national et renforcera les capacités du système statistique national. Il aidera ainsi à débloquer des données qualitatives, ce qui permettra la mise en œuvre des objectifs de développement durable en fonction des priorités nationales, aux niveaux national et local.

13. Les conditions nécessaires à la réalisation d'une croissance sans exclusion seront créées grâce à une coopération efficace au service du développement entre le PNUD et les autres partenaires de développement : organismes du système des Nations Unies, Banque africaine de développement (BAfD), Banque mondiale, Union européenne, Agence allemande de coopération internationale (GIZ), Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et KfW Development Bank. Il s'agira notamment de coordonner le choix des instruments de planification, de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée et partagée, des objectifs de développement durable et des stratégies sectorielles de manière à renforcer les capacités des acteurs nationaux chargés de la formulation et de la mise en œuvre des plans de développement et du système statistique. Le PNUD collaborera étroitement avec la société civile, les collectivités locales et les

⁸ Évaluation des résultats des activités de développement en Mauritanie, 2015.

⁹ Évaluation des interventions du PNUD dans le développement communautaire. Évaluation des réalisations du PNUD, 2016.

universitaires. Le secteur privé sera encouragé à mieux s'acquitter de ses responsabilités sociales.

Amélioration de la gouvernance et des capacités institutionnelles et de la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité

14. Dans le programme précédent, les capacités de développement local des institutions régionales et nationales ont été améliorées grâce à des cadres de coordination du développement local créés dans quatre régions (Brakna, Gorgol, Assaba et Guidimakha), comblant les lacunes en matière de planification, de coordination et de suivi. En dépit de ce progrès, le cadre de développement économique local est encore faible et non structuré. Les municipalités ne disposent pas de plans de développement territorial pour guider et rationaliser les investissements dans l'infrastructure économique¹⁰. En outre, le PNUD a contribué à renforcer la capacité nationale de lutte contre la corruption et malgré l'adoption d'une stratégie et d'une loi anticorruption et la création de tribunaux spécialisées dans ce domaine, il reste encore à faire pour que des progrès soient réalisés. Le PNUD s'appuiera sur les acquis et mettra l'accent sur le renforcement des capacités de l'administration publique et des autorités locales et régionales. Il agira ainsi dans l'objectif d'assurer des services publics de qualité et de développer une culture de la responsabilité et de la transparence.

15. Les interventions du PNUD permettront d'améliorer la gouvernance régionale et d'instaurer une approche intégrée du développement économique local afin de créer des débouchés économiques pour les femmes et les jeunes. Les interventions porteront sur les régions les plus pauvres et le PNUD collaborera avec l'Union européenne, la Banque mondiale, la GIZ, l'Agence française de développement et d'autres partenaires en matière de décentralisation et de gouvernance régionale et en facilitant la coordination entre les partenaires de développement et le Gouvernement. En outre, le PNUD luttera contre la radicalisation et les menaces à la sécurité et promouvra la cohésion sociale en aidant les parties prenantes nationales à élaborer des programmes dirigés par des jeunes et des femmes afin d'améliorer l'intégration sociale et économique et de créer des perspectives économiques pour les plus pauvres vivant dans les zones urbaines et rurales. Le PNUD assurera la coordination avec les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Japon et avec le G5 Sahel, ainsi qu'avec les autorités religieuses et les chefs communautaires locaux, au sujet de ces interventions.

16. Le PNUD a contribué au renforcement des institutions démocratiques et des capacités du Parlement. Le nombre de lois votées a augmenté, de même que celui des modifications apportées aux projets de loi présentés par les pouvoirs exécutifs (15 propositions au total)¹¹. Le contrôle parlementaire de l'action du Gouvernement s'est amélioré, ce qui a permis la tenue de discussions sur l'affectation et l'utilisation des ressources de l'État⁹. Toutefois, vu la lenteur des progrès accomplis, il est impératif d'agir au niveau du Parlement et du secrétariat technique¹⁰. Le PNUD continuera à promouvoir la transparence et le sens des responsabilités en renforçant la capacité des instances de décision. Il plaidera en faveur de la participation accrue des femmes et des jeunes (en tant que candidats aux élections nationales et municipales) et collaborera avec les parties prenantes pour stimuler la cohésion sociale.

17. Avec l'appui du PNUD, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 2 % en 2005 à 19,7 % en 2014¹². Cette évolution positive, soutenue par la stratégie

¹⁰ Évaluation à mi-parcours du projet ART GOLD, 2015.

¹¹ Rapport d'examen final de l'appui du projet au Parlement, 2016.

¹² Profil national de l'égalité des sexes, Banque africaine de développement, 2015.

nationale pour l'égalité des sexes en 2015, constitue une base solide sur laquelle le PNUD peut s'appuyer pour aider la Mauritanie à atteindre l'objectif global de 33 % de représentation féminine au Parlement. Le PNUD continuera d'aider le Parlement dans la mise en œuvre d'un programme de paix et de sécurité des femmes en promouvant l'égalité des sexes dans les fonctions législatives. Le programme rendra les responsables de la justice plus aptes à élaborer des mécanismes de protection et d'assistance juridique en faveur des groupes vulnérables en accordant une attention aux femmes, aux jeunes et aux détenus. De plus, le PNUD collaborera avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour améliorer les capacités des institutions nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

18. En partenariat avec l'Union européenne, d'autres organismes des Nations Unies – tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) – et les gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Japon, le PNUD soutiendra la diffusion et la publication des conventions et traités internationaux, la formation des acteurs de la justice et des organisations non gouvernementales (ONG) en matière des droits de l'homme et la modernisation des activités judiciaires à l'aide des nouvelles technologies.

Promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et de la résilience face aux catastrophes et aux changements climatiques

19. Le PNUD a aidé le Gouvernement à incorporer les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques dans les stratégies et politiques nationales de développement¹³. L'étape suivante consiste à faire en sorte que la mise en œuvre soit effective et comprend des méthodes visant à améliorer les mécanismes et les capacités nationales de coordination en matière d'environnement. Le PNUD procédera en revitalisant les organes de coordination intersectorielle de l'environnement de manière à en améliorer la capacité opérationnelle. Il fera en sorte que la concertation et la coordination entre les acteurs nationaux soient durables et que le Gouvernement alloue des ressources financières à long terme pour les initiatives futures.

20. Le PNUD a contribué à doter la Mauritanie de meilleurs moyens d'intervenir face aux risques de catastrophe et de fournir des informations juridiques et institutionnelles dans ce domaine. Toutefois, il faut encore assurer une organisation institutionnelle claire, un plan stratégique pour la réduction des risques de catastrophe et des mécanismes de mobilisation des ressources. Le programme contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan national de réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à la prise en compte des risques climatiques; améliorera la résilience des communautés, en collaborant avec les ONG locales; renforcera le système national d'alerte rapide, et mobilisera des partenariats et des fonds. Le programme mettra l'accent sur le relèvement après les catastrophes en améliorant la capacité des gouvernements et des collectivités locaux. Il aidera notamment à l'élaboration de plans et de stratégies de réduction des risques sur le plan local qui fassent participer directement les collectivités. Il aidera aussi à la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans la formulation et la mise en œuvre du plan national de réduction des risques de catastrophe, des plans d'intervention d'urgence locaux et des stratégies relatives aux énergies renouvelables et à l'eau.

¹³ Évaluation des contributions du PNUD à l'incorporation des questions de l'environnement et des changements climatiques dans les stratégies nationales. Évaluation des réalisations du PNUD, 2016.

21. Le programme contribuera à l'unification des cadres juridiques et réglementaires concernant la gestion durable de l'environnement en harmonisant les dispositions juridiques relatives à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, tout en mettant au point et en adoptant une législation sur la loi-cadre relative à l'environnement. La gestion des écosystèmes et une meilleure utilisation des ressources naturelles étant des domaines d'intérêt pour l'organisation, le PNUD renforcera les capacités techniques et institutionnelles en matière de gestion des écosystèmes et des ressources en eau. Le PNUD recensera et exécutera des projets qui sont viables et touchent directement les collectivités et les institutions nationales. Le programme continuera d'intégrer les questions liées à l'environnement, à la réduction des risques de catastrophe et aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement nationaux, infranationaux et sectoriels.

22. Malgré les progrès accomplis dans le secteur de l'énergie, les communautés rurales pauvres n'ont pas accès à des sources d'énergie propres à un coût abordable. Le nouveau programme appuiera l'initiative Énergie durable pour tous en utilisant les approches complémentaires proposées par les institutions financières internationales (notamment, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement) et les meilleures pratiques du Programme des Nations Unies pour le développement. Le programme aidera le Gouvernement à créer un environnement propice à la mise en valeur de l'énergie renouvelable et à l'atténuation de la pauvreté énergétique, surtout dans les zones rurales. Compte tenu de leur impact potentiel, les activités agricoles, commerciales et communautaires génératrices de revenus seront hiérarchisées de manière à atteindre les plus vulnérables et ceux qui encourent les plus grands risques, en particulier les femmes.

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Le programme sera exécuté au niveau national. Le mode d'exécution le plus approprié sera utilisé, afin de garantir l'obtention par le pays des résultats les plus efficaces et les plus durables. L'exécution directe permettra de sauvegarder et d'assurer l'application du principe de responsabilité du PNUD dans les situations programmatiques complexes. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) sera utilisée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour la gestion des risques financiers. Le cas échéant, le PNUD apportera l'appui nécessaire aux partenaires d'exécution nationaux pour leur permettre de remédier aux manques de capacités. Des procédures accélérées pourraient être adoptées pour intervenir en temps voulu dans les situations de crise et répondre efficacement aux nouvelles demandes d'appui adressées au PNUD. Conformément à la décision DP/2-013/32 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront imputés aux projets concernés. En outre, le PNUD examinera les diverses structures et procédures pour faire en sorte que celles-ci soient adaptées aux objectifs fixés lors de la mise en œuvre du programme et qu'elles soient suffisamment souples pour évoluer suivant les contextes, les réformes du système des Nations Unies et le nouveau plan stratégique du PNUD.

24. Le PNUD dotera le personnel du bureau de pays de meilleurs moyens d'appliquer convenablement le programme de pays, essentiellement par le biais de stages de formation, de séminaires et de modules. Le bureau de pays utilisera, lorsque cela sera nécessaire et possible, les services du centre d'affaires dont dispose le PNUD pour répondre à des besoins précis, et prendra des mesures pour améliorer les capacités de la cellule d'appui à l'exécution nationale (tout en contribuant à renforcer les moyens des partenaires nationaux). Des mesures complémentaires seront prises avec d'autres partenaires à des fins d'efficacité et d'économies d'échelle.

25. Le PNUD a repéré cinq domaines où des stratégies d'atténuation des risques doivent être adoptées : i) activités de programme; ii) effets des changements climatiques et catastrophes; iii) sécurité; iv) capacités limitées des partenaires et des structures d'exécution des programmes au plan national; et v) conflits sociopolitiques, une attention particulière étant accordée aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. Afin de lutter efficacement contre ces risques, un plan visant à 'atténuer les risques sera élaboré au cours de la phase d'élaboration des programmes et des projets, en collaboration avec les parties prenantes nationales. Ce plan devra permettre d'accroître les contributions nationales aux activités de programme. Le bureau de pays adoptera les nouvelles normes du PNUD en matière d'assurance de la qualité. Des mesures seront envisagées et prises pour renforcer la stratégie de mobilisation des ressources, notamment l'amélioration de la communication et de la visibilité des donateurs, l'élaboration d'un système d'alerte rapide et la recherche d'une assistance de la part du Centre de services régional du PNUD. Des procédures accélérées seront adoptées pour créer les moyens de réagir en temps voulu face aux situations de crise et d'urgence.

26. Les risques liés aux activités de programme sont dus à la baisse des niveaux d'appui des donateurs traditionnels, à un manque de ressources pour la mise en œuvre des programmes et à l'insuffisance des fonds. Pour atténuer ces risques, le PNUD exécutera un plan de mobilisation des ressources qui fait participer des donateurs non traditionnels tels que les pays du Golfe (Émirats arabes unis, notamment) et les pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). L'accent sera mis davantage sur l'amélioration de la communication et de la visibilité des interventions, ainsi que sur l'exploration de nouveaux mécanismes de financement, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, les partenariats public-privé et les possibilités de financement de la coopération Sud-Sud, y compris le Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement, et les démarches fondées sur la collaboration avec le G5 Sahel. Le PNUD encouragera le Gouvernement à passer du financement de projets isolés au financement d'une vision, conformément à l'esprit de l'Accord d'Addis-Abeba, et à apporter une plus grande contribution au programme national, principalement en termes de gouvernance régionale.

27. Pour faire face aux risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes, le bureau adoptera les normes sociales et environnementales du PNUD. S'agissant des risques en matière de sécurité, ceux-ci apparaissent pour la plupart du fait que la Mauritanie a une frontière commune avec le Mali et le Maroc. Le bureau de pays mettra en œuvre un plan visant à renforcer les capacités des partenaires de sécurité au niveau national. Il le fera en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies qui appliquent la HACT. Un plan de continuité des opérations sera mis en place en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité. La collaboration avec le conseiller pour les questions politiques et le développement et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devrait atténuer le conflit sociopolitique, tandis que les risques liés à la problématique hommes-femmes seront allégés grâce à la mise en œuvre de programmes sur l'autonomisation économique et la participation politique. Les risques du programme seront contrôlés tous les six mois dans le cadre d'un examen à mi-parcours, et les risques liés aux projets feront l'objet d'un suivi sur une base trimestrielle.

28. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays

est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

29. L'appui du PNUD au Gouvernement sera axé sur les résultats et consistera à investir dans un suivi et une évaluation minutieux du programme. Les indicateurs adoptés dans le descriptif de programme de pays sont alignés sur les indicateurs nationaux (plan national de développement), le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et les objectifs de développement durable.

30. Pour suivre sa contribution aux résultats nationaux, le PNUD utilisera, dans toute la mesure possible, des systèmes nationaux de suivi, y compris la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée et les produits du système statistique national. Des enquêtes de référence nationales sur les conditions de vie de la population, des enquêtes sur l'emploi, la comptabilité nationale et des analyses portant sur les résultats du recensement général de la population (2013) seront exploitées pour suivre les progrès accomplis. Au niveau mondial, des indicateurs internationaux de bonne gouvernance seront utilisés. Le PNUD élaborera une étude et un plan de recherche pluriannuels et collaborera avec des institutions de recherche et des groupes de réflexion stratégique nationaux afin de réaliser des études thématiques pour tester certaines hypothèses de la théorie du changement.

31. Malgré les progrès réalisés récemment dans la collecte et la publication de données statistiques, peu de données sont ventilées suivant le sexe aux niveaux infranational et local¹⁴. Une étude récente sur la situation des niveaux de référence des objectifs de développement durable en Mauritanie a révélé qu'on ne disposait pas de données suffisantes pour suivre les progrès accomplis. Le PNUD, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne et l'Union européenne, aidera à doter le système national de statistique des moyens lui permettant de produire des données fiables pour le suivi des objectifs de développement durable, de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée et des indicateurs énoncés dans le PNUAD. Le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique (2016-2020) et du plan d'action correspondant.

32. Le cadre de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du PNUD servira de référence pour fixer les indicateurs de réalisations et de produits du programme. Ce cadre sera complété par d'autres indicateurs pertinents, si nécessaire. Les approches des mégadonnées et de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire seront explorées pour établir un système de données fiables sur les objectifs de développement durable. Le bureau élaborera des indicateurs supplétifs lorsque les données sur les indicateurs de réalisations et de produits ne seront pas disponibles.

33. Le système de suivi des résultats du PNUD sera aligné sur le mécanisme du PNUAD. Le comité directeur du programme suivra régulièrement, tous les six mois, les progrès accomplis en matière de réalisations, compte tenu des indicateurs. Quant aux projets, leur état d'avancement sera suivi de façon régulière par les comités directeurs. Une évaluation à mi-parcours sera effectuée pour chaque réalisation, et une évaluation finale aura lieu au cours du dernier trimestre de la quatrième année.

¹⁴ Évaluation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, juillet 2015.

Le PNUD renforcera ses mécanismes de suivi en engageant activement les bénéficiaires.

34. Des évaluations seront sélectionnées, planifiées et effectuées pour mesurer les progrès et les résultats en matière d'apprentissage et de prise de responsabilité et pour fournir aux parties prenantes les informations dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées et faire les ajustements nécessaires pendant la phase d'exécution. Des marqueurs égalité hommes-femmes seront utilisés pour suivre les budgets et les dépenses relatifs aux descriptifs de programme de pays de manière à améliorer la planification et l'allocation des ressources en matière d'égalité des sexes. Le PNUD mettra en œuvre le système d'assurance de la qualité des projets et renforcera les capacités nécessaires à un suivi et une évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes.

35. Le PNUD attribuera au moins 5 % de son budget-programme à la collecte des données et au suivi et à l'évaluation du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation pour la Mauritanie (2018-2022)

Priorité ou objectif du pays : Pilier 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et sans exclusion

Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : Les institutions chargées de diriger l'économie élaborent et appliquent des politiques qui contribuent à une croissance durable et sans exclusion

Objectifs de développement durable 1, 8 et 10

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

<i>Indicateur de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>1.1 Le taux d'emploi par sexe, âge, région (moughataa), langue maternelle. Niveau de référence : 50, 66 % (femmes : 40 % ; hommes : 75, 15 %) Niveau cible : 55 % (femmes : 45 % ; hommes : 82 %)</p>	<p>Source des données : Enquête sur les conditions de vie de la population Fréquence : quadriennale</p>	<p>Produit 1.1 : Les institutions nationales chargées des affaires économiques ont la capacité d'élaborer des stratégies et d'assurer la coordination intersectorielle, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de politiques publiques soucieuses de l'égalité des sexes qui créent des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.</p>	<p>Ministère de l'économie et des finances; Banque mondiale; Union européenne; GIZ; Ministère fédéral de la coopération économique et du développement; German Development Bank; Bureau national des statistiques; UNICEF; FNUAP; BAfD; Organisation internationale du Travail (OIT); Secteur privé.</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 828 000</p> <p>Autres ressources : 2 500 000</p>
<p>1.2 Taux de pauvreté Niveau de référence : 31% (milieu urbain : 16,7 % ; milieu rural : 44,4 % ; ménages dirigés par une femme: 20,02% ; ménages dirigés par un homme: 23,2%) Niveau cible : 25% (milieu urbain : 11 % ; milieu rural : 40 % ; ménages dirigés par une femme : 15% ; ménages dirigés par un homme : 18%)</p>	<p>Source des données : Enquête sur les conditions de vie de la population Fréquence : quadriennale</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : Mesure dans laquelle des politiques, systèmes et/ou mesures institutionnelles sont mis en place aux niveaux national et infranational afin de créer et de renforcer des emplois et des moyens de subsistance Niveau de référence : partiellement¹⁵ Niveau cible : pleinement</p>		
<p>1.3 Coefficient de Gini Niveau de référence : 0,34 Niveau cible : 0,30</p>		<p>Indicateur 1.1.2 : Mesure dans laquelle l'observatoire national de l'emploi est opérationnel Niveau de référence : partiellement Niveau cible : pleinement</p>		
<p>1.4 Pourcentage d'indicateurs des objectifs de développement durable associés à des données ventilées :</p>	<p>Source des données : Enquête sur les conditions de vie de la population Fréquence : quadriennale</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : nombre de rapports sur le suivi et la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée</p>		

¹⁵ Évaluation des contributions du PNUD à la promotion de l'accès à des possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes, évaluation des réalisations du PNUD 2016.

Indicateur de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer après la deuxième année	Source des données: rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée; Fréquence : annuelle	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p>Produit 1.2 : Les groupes marginalisés (femmes et jeunes) dans les zones cibles ont de meilleures possibilités d'emploi.</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de nouveaux emplois créés</p> <p>Niveau de référence : 112 (femmes : 56; hommes : 56)</p> <p>Niveau cible: 600 (femmes : 300; hommes : 300)</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de personnes supplémentaires tirant profit du renforcement des moyens de subsistance</p> <p>Niveau de référence : 5 230 (femmes : 3 560; hommes : 1 670)</p> <p>Niveau cible : 10 000 (femmes : 7 000); hommes : 3 000)</p> <p>Produit 1.3 : Les institutions ont accru leurs capacités et leurs compétences en matière de production et de diffusion de données ventilées et d'analyses de la vulnérabilité afin d'assurer un suivi régulier des niveaux de réalisation, y compris la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée.</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Le système national de collecte de données fournit des données géographiques ventilées par sexe sur de nouveaux domaines (gouvernance et paix, sécurité et changements climatiques)</p> <p>Niveau de référence : Non¹⁶</p> <p>Niveau cible : Oui</p>		

¹⁶ Rapport sur la stratégie nationale de développement de la statistique, 2016.

Indicateur de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
Priorité ou objectif du pays : Pilier 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions				
Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et plus participative, le système judiciaire et carcéral est plus indépendant et plus efficace, l'espace démocratique est élargi (en particulier pour les organisations de la société civile et les groupes marginalisés) afin d'améliorer la coexistence pacifique, la cohésion sociale et la sécurité			Objectifs de développement durable 5 et 16	
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides				
2.1 Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux Niveau de référence : 21 % (2016) Niveau cible : 33% (2021)	Source des données : Rapport sur l'activité de l'Assemblée nationale Fréquence de la collecte : annuelle	Produit 2.1 : Les acteurs de la justice ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires en matière d'application des lois. Indicateur 2.1.1 : Nombre de tribunaux aux niveaux national et infranational organisés et bien équipés pour fournir des informations judiciaires. Niveau de référence : 15 ¹⁷ Niveau cible : 56	Ministère de la justice ; Ministère des affaires sociales ; Commission nationale des droits de l'homme; organisations de défense des droits de l'homme de la société civile; Ministère des services publics Ministère de l'économie et des finances; Ministère de l'intérieur et de la décentralisation; GIZ; Union européenne; Agence française de développement Banque mondiale; BAfD ;	Ressources ordinaires : 2 832 400 Autres ressources : 17 500 000
2.2 Indice de perception de la corruption : Niveau de référence : 29 points (2016) Niveau cible : 39 points	Source : Rapport établi par Transparency International Fréquence de la collecte : annuelle	Produit 2.2 : Les acteurs des droits de l'homme des organisations de la société civile ont les capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour aider les victimes. Indicateur 2.2.1 : Nombre d'organisations opérationnelles de la société civile légalement autorisées à représenter les victimes dans le système de justice Niveau de référence : 4 ¹⁸ Niveau cible : 8	Ministère de l'intérieur et de la décentralisation; GIZ; Union européenne; Agence française de développement Banque mondiale; BAfD ; Commission électorale nationale indépendante (CENI); Ministère de la jeunesse et des sports; Associations locales de jeunes et de femmes;	
2.3 Perception du terrorisme comme un crime par les jeunes et les femmes Les jeunes : Niveau de référence : 50 % Niveau cible : 70 % Les femmes : Niveau de référence : 48.5 % Niveau cible : 70 %	Source des données : Étude sur les déterminants socioéconomiques du terrorisme en Mauritanie Fréquence : quadriennale	Produit 2.3 : Les groupes vulnérables (femmes, personnes extrêmement pauvres, personnes handicapées, victimes des séquelles de l'esclavage) ont accès à des services d'assistance juridique. Indicateur 2.3.1 : Nombre de personnes ayant accès à des services d'assistance juridique, ventilé par sexe		
2.4 Mesure dans laquelle il existe un libre accès aux données relatives aux budgets, aux dépenses et à la passation de marchés publics [Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1] Niveau de référence : partiellement Niveau cible : pleinement	Source des données : Rapport sur les dépenses publiques et la responsabilité financière Fréquence : quadriennale			
2.5 Pourcentage des dépenses de l'État allouées aux niveaux régional et local Niveau de référence : 8,8% (2015)				

¹⁷ Rapport final du projet consacré à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la justice en Mauritanie, 2016.

¹⁸ *Ibid.*

Indicateur de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
Niveau cible : 15 %	Source des données : Diagnostic-pays systématique Fréquence de la collecte : annuelle	Niveau de référence (femmes/hommes) : Femmes : 0; Hommes : 0 Niveau cible (femmes/hommes) : Femmes : 100; Hommes : 600	Ambassade des États-Unis d'Amérique; Ambassade de Japon ; Secteur privé.	
		<p>Produit 2.4 : Les acteurs de l'administration publique et des collectivités locales dans huit wilayas (régions) ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement tenant compte des disparités entre les sexes au niveau infranational.</p> <p>Indicateur 2.4.1 : Niveau des capacités des gouvernements et administrations infranationaux en termes de planification, de budgétisation et de suivi de la prestation des services de base Niveau de référence : 3 (capacité partielle)¹⁹ Niveau cible : Capacité largement en place</p> <p>Indicateur 2.4.2: Nombre de plans de développement fondés sur la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée qui fonctionnent au niveau régional Niveau de référence : 4²⁰ Niveau cible : 8</p>		
		<p>Produit 2.5 : Des femmes et des jeunes participent comme candidates aux élections locales et nationales.</p>		
		<p>Indicateur 2.5.1 : Nombre de femmes participant en tant que candidates aux élections locales et nationales appuyées par le PNUD Niveau de référence : 365 Niveau cible: 400</p>		
		<p>Indicateur 2.5.2 : Nombre de jeunes participant comme candidats aux élections locales et nationales appuyés par le PNUD</p>		

¹⁹ Évaluation à mi-parcours du projet ART GOLD, 2015.

²⁰ *Ibid.*

Indicateur de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		Niveau de référence : 0 Niveau cible : 500		
		Produit 2.6 : Les jeunes et les femmes au niveau national et dans les zones frontalières ont une meilleure connaissance des dangers de la radicalisation et du terrorisme. Indicateur 2.6.1 : Pourcentage de jeunes déclarant avoir connaissance du danger de l'extrémisme violent Niveau de référence : femmes 12%; hommes : 22 % ²¹ Niveau cible : femmes, 50 %; hommes : 80 %		
Priorité ou objectif du pays : pilier 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions et travail stratégique en matière de bonne gestion de l'environnement				
Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD (ou dans un cadre équivalent) faisant intervenir le PNUD : les institutions et les collectivités contribuent à la gestion durable des ressources naturelles afin d'anticiper et d'intervenir face aux crises et aux effets des changements climatiques			Objectifs de développement durable 1, 6, 7, 11, 13, 14 et 15	
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				
3.1 Part des énergies renouvelables (stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée) Niveau de référence : 32% (2015) Niveau cible : 50 % (2020)	Source des données: rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée; Fréquence de la collecte : annuelle	Produit 3.1 : Les institutions nationales ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour assurer la coordination opérationnelle en matière d'environnement, la protection de l'écosystème et la gestion efficace des risques de catastrophe. Indicateur 3.1.1 : Mesure dans laquelle il existe un mécanisme de coordination institutionnelle efficace Niveau de référence : 3 (partiellement) ²² Niveau cible : pleinement	Ministère de l'environnement et du développement durable; Ministère de l'économie et des finances; Ministère de l'agriculture; Ministère de la pêche ; Ministère de l'intérieur et de la décentralisation; GIZ; Union européenne; Ministère de l'eau et de l'assainissement;	Ressources ordinaires : 2 600 000 Autres ressources : 17 450 000
3.2 Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité [IRRF 1.4.A.2.1] Niveau de référence : 5 % Niveau cible : 15 %	Source des données : initiative Énergie durable pour tous Fréquence de la collecte : annuelle			
3.3 Part des pertes économiques liées aux risques naturels (géophysiques et climatiques)				

²¹ Étude sur les déterminants socioéconomiques du terrorisme en Mauritanie, Ministère de l'intérieur et PNUD, 2016.

²² Évaluation de la contribution du PNUD à la prise en compte des questions liées à l'environnement et aux changements climatiques dans les stratégies nationales, évaluation des réalisations, 2016.

Indicateur de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
notamment) dans le produit intérieur brut [IRRF, indicateur 5.2] Niveau de référence : 17 % Niveau cible : 16 %	Source des données : Communication nationale sur les changements climatiques Fréquence de la collecte : annuelle	<p>institutionnels et mécanismes de coordination des différentes parties concernées qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Niveau de référence : 0²³ Niveau cible : 3</p> <p>Indicateur 3.1.3 : Nombre de documents gouvernementaux dans lesquels les normes sociales et environnementales ont été intégrées</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5</p> <p>Produit 3.2 : Les communautés vulnérables disposent de capacités, de ressources et d'un environnement propice pour améliorer la résilience des acquis du développement socioéconomique et des moyens de subsistance grâce à une gestion efficace des risques de catastrophes et des risques climatiques.</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de ménages bénéficiant durablement de projets de gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques</p> <p>Niveau de référence : 1 400²⁴ Niveau cible : 8 000</p> <p>Produit 3.3 : Les acteurs nationaux disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour bien intégrer la réduction des risques de catastrophe et des risques liés aux changements climatiques aux politiques et stratégies de développement et pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Mesure dans laquelle un système renforcé est déjà mis en place pour accéder au financement de l'action climatique, de fournir ce financement et de le contrôler et de communiquer des informations et de procéder à des vérifications à ce sujet</p>	Organisations de la société civile ; Secteur privé.	

²³ Ibid.

²⁴ Plan d'adaptation des communautés, 2016.

Indicateur de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		Niveau de référence : 3 (partiellement) Niveau cible : pleinement		
		Produit 3.4 : Les institutions nationales et les communautés rurales conçoivent et appliquent des modèles durables en matière d'accès à des sources d'énergie renouvelable.		
		Indicateur 3.4.1 : Nombre total de citoyens, ventilé par sexe, dont l'accès à l'énergie a été amélioré grâce à une intervention appuyée par le PNUD		
		Niveau de référence : 19 700 ²⁵		
		Niveau cible : 30 000		
		Indicateur 3.4.2 : Pourcentage de ménages dirigés par une femme bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie		
		Niveau de référence : 55 % ²⁶		
		Niveau cible : 70 %		
		Produit 3.5 : Les institutions nationales disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires à la gestion efficace des ressources en eau, compte tenu de la problématique hommes-femmes.		
		Indicateur 3.5.1 : Mesure dans laquelle les aptitudes à mettre en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées		
		Niveau de référence : 3 (partiellement)		
		Niveau cible : Pleinement		

²⁵ Évaluation du projet de plateformes solaires, 2015.

²⁶ *Ibid.*